



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11 OCT. 2022

ID : 085-200023778-20221006-DL_2022_07_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 6 octobre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2022 - 07 - 04

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

Création du Groupe de Travail agile et ad'hoc
« Informatique »

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Tout au long du premier semestre 2022, la société « Sententia Conseil » spécialisée dans le fonctionnement des organisations numériques a audité la Direction des Services informatiques de la Communauté d'Agglomération.

Fruit de ce travail réalisé en profondeur ayant donné l'opportunité à chaque agent ou fonction disposant d'un outil informatique géré par la Direction susnommée de contribuer à l'enquête lancée, un état des lieux exhaustif a révélé les forces et les faiblesses de notre système actuel tout en proposant des pistes d'amélioration.

Les principaux sujets relèvent de la sécurité de notre fonctionnement actuel (sauvegarde des données – sécurisation des flux...) de la qualité du débit proposé, de la hiérarchisation des projets intercommunaux et communaux, de la démarche « client » à appréhender par le service au bénéfice de ses interlocuteurs communaux.

La mise en œuvre de l'ensemble des suggestions proposées par l'auditeur nécessite de la concertation puis de mobiliser à tempérament d'importants moyens tant matériels qu'en ingénierie.

Afin de permettre la hiérarchisation des priorités et d'organiser le suivi de l'évolution du service induit par ce qui est évoqué ci-avant, il est proposé à l'assemblée délibérante, de créer un Groupe de Travail agile et ad'hoc « Informatique » au sein duquel chaque commune, si elle le souhaite, pourra être représentée et dont le fonctionnement allégé devra répondre néanmoins aux prescriptions visées dans la délibération ayant pour objet l'organisation des instances de la Communauté d'Agglomération.

Ce Groupe de Travail que l'on pourrait qualifier de « Copil » bénéficiera de l'expertise d'un autre Groupe de Travail composé de techniciens « Cotech » en charge de formuler des propositions, appuyé en cela par l'ensemble des Directeurs Généraux des Services des 14 Communes membres de la Communauté d'Agglomération.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-40-1, L.5216-1 et suivants,

Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 septembre 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité, de constituer le Groupe de Travail Agile et ad'hoc « Informatique ».

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 11 OCT. 2022
- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le : 11 OCT. 2022

Givrand, le 11 octobre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.